

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2022-10(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 9 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 30 mai 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président. Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

Objet : Convention de formation professionnelle entre le SDIS et l'ONF

Le Président expose :

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence et l'ONF renforcent leur partenariat en termes de prévention des risques « feux de forêts » au moyen d'une convention de formation professionnelle d'une durée d'un an renouvelable deux fois par période identique.

Au titre de cette convention, le SDIS réalisera à titre gracieux 5 actions de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) « feux de forêts » des agents des unités territoriales de l'ONF 04. Pour l'exercice 2022 ces FMPA seront organisées dans les CIS de Barcelonnette, Saint André, les Alpes, Sisteron, Digne les Bains et Manosque.

En contrepartie le pôle DFCI 04/05 animera une FMPA de la chaîne de commandement du SDIS sur différents thèmes (emploi, compétences et interaction des différents agents et cadres ONF lors des interventions, échange sur les conditions de mise en place de dispositifs préventifs en période estivale, ...). Des sessions d'information sur le dispositif, les procédures d'engagements et la géolocalisation estivales des unités territoriales (patrouilles, CCFL, cartographe, cadre ...) seront également réalisées pour les personnels du CTA/CODIS.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL